

DÉPARTEMENT DU LOIRET

COMMUNE D'ISDES

45620

TÉLÉPHONE : 02.38.29.10.82

TÉLÉCOPIE : 02.38.29.12.53

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 29 MAI 2017

Date de convocation : L'an deux mil dix-sept, le lundi vingt-neuf mai, à vingt heures dix, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de
22 mai 2017

Nombre de Conseillers Monsieur COLAS Christian, Maire.

En exercice : 13 Etaient présents : Mesdames et Messieurs COLAS Christian, LANGLOIS Christiane,

Présents : 10 POIRIER Isabelle, d'HÉROUVILLE Emmanuel, CARROUÉE Henri, LECLAIR Nadine,

Votants : 12 BOUGUEREAU Jean-Noël, GARCIA Claire, POMMEREAU François, MARIE Olivier, Formant la majorité des membres en exercice.
Etaient excusés : Mesdames MARTINAT Séverine, d'HÉROUVILLE Yolande ayant donné pouvoir à Monsieur d'HÉROUVILLE Emmanuel, Monsieur KURYS Vincent ayant donné pouvoir à Monsieur MARIE Olivier.
Secrétaire de séance : Monsieur MARIE Olivier.

PROJET RÉNOVATION AEP/ CHOIX D'UN BUREAU D'ÉTUDES

Monsieur le Maire rappelle les conditions de préparation du projet de rénovation par tranches du Réseau d'Alimentation en Eau Potable du bourg. Ce projet a été débattu à plusieurs reprises au sein du Conseil et, compte tenu de la variété des premières informations reçues suite aux pré-consultations d'entreprises connaissant le Réseau d'Eau Potable d'Isdes, il s'avère nécessaire de se faire accompagner d'un bureau d'études.

Monsieur le Maire présente la proposition du cabinet GS Conseils, qui est intervenu pour aider aux premiers contacts, et qui pour un montant de 4.800 € HT, propose de mettre en forme les dossiers de consultation, d'aider à la sélection des offres, d'accompagner le suivi de chantier lors des réunions hebdomadaires, et d'assister aux opérations de réception.

De même, il est rappelé en Conseil qu'un Avis de Marché de Travaux en procédure adaptée a été publié le 5 Mai 2017 sur le site de la commune et que les réponses sont attendues pour le 23 juin à 12 h, de façon à effectuer un choix d'entreprise avant la fin Juin.

Le Conseil Municipal approuve la proposition d'accompagnement de GS Conseils.

FAJ - FUL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'activité du département du Loiret dans le pilotage du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et du Fonds Unifié Logement (FUL). Ce fonds participe aux solidarités énergie, eau et dettes téléphoniques.

La Communauté de Communes du Val de Sully ayant décidé de participer au financement de ces fonds -à raison de 0.11 € par habitant pour le FAJ et de 0.77 € par habitant pour le FUL- le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que la Commune ne participera pas au financement de ces fonds pour l'année 2017.

ACTIVATION DU FAVC (FOND D'AIDE A LA VOIRIE COMMUNALE)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Fonds d'Aide à la Voirie Communale (FAVC), créé en 2016 par le Département du Loiret, permet d'aider les communes dans leurs projets relatifs à la voirie, grâce aux fonds produits par les amendes de police et la redevance des mines sur le pétrole.

Les dossiers de demande d'aide doivent être transmis avant le 30 juin 2017.

Produit des amendes de police : parmi les opérations éligibles, pour une aide limitée à 30 % de la dépense, se trouvent les travaux commandés par les exigences de la sécurité routière ; en particulier, plusieurs bouches d'égout sur chaussée en centre bourg nécessitent une reprise...

Redevance des mines sur le pétrole : parmi les opérations éligibles pour une aide limitée à 50% de la dépense, se trouvent les travaux de chaussée sur voies communales (reprises d'enrobé principalement)...

Le Conseil Municipal charge et autorise Monsieur le Maire de déposer le dossier de demande d'aides correspondant.

AFFAIRES DIVERSES

- a- Le Tableau de présence au bureau de vote les 11 et 18 juin est rempli en séance.
- b- Rappel : la « matinée de la citoyenneté », fixée au samedi 17 juin, consistera à nettoyer des panneaux indicateurs et des abords des bâtiments communaux et des fossés. Un recensement des « chantiers » doit être effectué.
- c- Elections sénatoriales : la Préfecture doit faire parvenir le calendrier et la procédure qui verra la désignation de 3 Electeurs Titulaires et de 3 Suppléants pour représenter la commune (une date de principe a été retenue : Lundi 26 Juin à 19h - à confirmer).
- d- Le prochain départ de Daniel à la retraite a été évoqué et une réunion de « remue-méninges » (recueil des « idées ») sera organisée avant l'été.

La séance est levée à 21 h 30.

Pour extrait,

Le Maire,



C. COLAS.